

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020
COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le dix juillet deux mille vingt à 20h30, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 13
- Votants : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 06 juillet 2020.

Présents : MM. Vincent HUBERT, Gérard LACROIX, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Adrien BRUN CHOPPY, Jean-Christophe GRANET, Lydie LEMERLE, Christine TERRIER, Vincent VIDONNE

Procurations : Cécile HAGE HASSAN à Pauline DURIEUX

Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN

Carol FERRARI à Adrien BRUN CHOPPY

Pauline BENOIT à Vincent VIDONNE

Excusés : Valérie DASI LASSOUT, Pierre CUSIN

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Monsieur le Maire, Vincent HUBERT ouvre la séance à 20h30 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2020 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire, Vincent HUBERT, propose d'ajouter deux délibérations suite à réception de courriers reçus ce jour portant délais incompressibles : demande de subvention au titre des amendes de police pour financer la signalétique horizontale de la bande cyclable sur la RD 1201 et l'achat de deux radars pédagogiques solaires ; demande de subvention au titre du DSIL 2020 (plan de relance) en matière de rénovation énergétique pour le projet Auberge : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

DELIBERATIONS

1) Élections (indirectes) sénatoriales du 27 septembre 2020 : élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose un vote à main levée et demande à l'ensemble des membres présents ou représentés s'ils sont d'accord pour ce mode d'élection. Le vote à main levée est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur le Maire propose alors les candidats volontaires pour devenir délégués titulaires :

- HUBERT Vincent
- LACROIX Gérard
- HAGE HASSAN Cécile

Et les candidats volontaires pour être délégués suppléants :

- LEMERLE Lydie suppléante de Vincent HUBERT
- DANIEL Alexiane suppléante de LACROIX Gérard
- DURIEUX Pauline suppléante de HAGE HASSAN Cécile.

Après vote successif, le conseil municipal vote à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés pour les délégués présentés ci-dessus.

2) Renouvellement de la Commission Communale des Impôts directs (CCID)

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ; participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président ; 6 commissaires titulaires ; 6 commissaires suppléants.

À l'issue des élections municipales, les CCID doivent être renouvelées intégralement. Le maire doit alors proposer auprès de la Direction Générale des Impôts une liste de membres, en nombre double, répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés les 24 noms désignés en séance.

3) Application du Régime Forestier pour la parcelle A826

Monsieur le Maire explique que la parcelle acquise par la commune est voisine d'un tènement boisé géré par l'ONF. Il propose alors que cette parcelle soit également à la gestion de l'ONF.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés, et demande l'application du régime forestier pour la parcelle A 826.

4) Demande de subvention au titre des amendes de police pour financer la signalétique horizontale de la bande cyclable sur la RD 1201 et l'achat de deux radars pédagogiques solaires

Le Département de Haute-Savoie qui gère les sommes perçues par l'Etat (amendes) étudie les demandes de subvention pour les projets améliorant la sécurité routière ou finançant les modes de déplacement doux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés de déposer dossier de demande de subvention (jusqu'à 30 % des coûts engagés).

5) Demande de subvention au titre du DSIL 2020 (plan de relance) en matière de rénovation énergétique pour le projet Auberge

La réhabilitation du bâti de 1801 inhabitable en une auberge relève entre autres de la rénovation énergétique : les services de l'Etat jugent de l'éligibilité du projet après dépôt du dossier de demande de subvention qui pourrait atteindre 20 % des coûts inhérents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des 13 membres présents ou représentés de déposer dossier de demande de subvention au titre du DSIL 2020 (plan de relance) en matière de rénovation énergétique pour le projet Auberge.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Le projet Auberge nécessite des travaux de désamiantage du bâti ancien : un appel public à concurrence doit être établi courant juillet 2020.
- b) Discussion pour un arrêté municipal concernant la réglementation des véhicules à moteur Chemin des Sons.

Après un début de discussion sur cette question, il est décidé de la reporter lors d'un prochain conseil municipal afin d'étudier au mieux la situation et d'y trouver une solution adaptée.

En outre, le conseil municipal doit se clore, Monsieur LACROIX devant apporter les résultats des élections des délégués aux sénatoriales avant 22h à la gendarmerie de La Roche-Sur-Foron.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h20

Le 10 juillet 2020

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

